



Faculté de Médecine de Tunis
Université de Tunis El Manar
www.fmt.mu.tn

Lettre d'information n°41

Janvier 2010

Vœux

*Le Doyen et les membres
du Conseil Scientifique
vous présentent leurs
meilleurs vœux de
Bonne Santé, de Joie et
de réussite pour la
nouvelle année 2010.*

1/ Affectation des nouveaux assistants dans les hôpitaux régionaux :

Il y a eu une réunion regroupant les 4 doyens avec le Ministre de la Santé Publique et les hauts cadres du ministère concernant les nouveaux assistants qui doivent, selon les récentes décisions, effectuer un an dans les hôpitaux de l'intérieur tout de suite après le choix des postes et avant leur prise de fonction effective. Ils seront affectés dans des hôpitaux de l'intérieur répartis entre les 4 facultés.

A priori, Tunis parrainera Jendouba, Le Kef, Seliana et Béja, mais également quelques services de spécialités dans d'autres villes du pays.

L'objectif étant de remplacer les médecins étrangers russes, bulgares essentiellement et pas les chinois.

Parmi ces médecins étrangers, ceux éventuellement mariés à des tunisiens ou des tunisiennes et ceux qui ont plus de 10 ans d'ancienneté et qui demanderont la nationalité tunisienne pourront rester en Tunisie. Les autres doivent être remplacés dans les meilleurs délais.

Ce parrainage consiste à mettre en contact les services spécialisés de ces régions avec les services hospitalo-universitaires. Des assistants pourront se déplacer sur place pour de courtes périodes d'une semaine ou de 15 jours pour aider le médecin spécialiste « nouvel assistant » qui est sur place.

2/ Réunion du 2/12/09 au Ministère de la Santé Publique

Lors de cette réunion il y a eu :

- **tirage au sort des Jurys du Concours de Médecin des Hôpitaux et du Jury du Concours de Médecins Principaux**
- **Les Postes de résidents :**
Les Doyens ont refusé de discuter des postes des résidents et de leur distribution entre les services en confirmant que cela était du ressort des collèges et non des Doyens qui ne peuvent pas connaître tous les services de toutes les spécialités de tous les hôpitaux avec leurs effectifs

3/ Séminaire D'éthique

Un Séminaire D'éthique est organisé à la faculté de médecine de Tunis en collaboration avec l'Université de Montréal du 4 au 8/01/2010.

Par ailleurs, le Doyen en recevant les canadiens, a demandé au Pr Mohamed Salah Ben Ammar organisateur de ce séminaire, de réfléchir à l'organisation d'un Staff mensuel inter hospitalier consacré à la discussion de problèmes d'éthique, pas uniquement dans le domaine biomédical mais dans tous les domaines de la médecine.

4/ Déroulement des examens :

Il est à rappeler aux enseignants que l'étudiant :

- doit se présenter au moins 15 minutes avant le début de l'horaire prévu pour chaque épreuve muni d'un papier d'identité officiel (carte d'étudiant, ou à défaut carte d'identité nationale, passeport...).
- doit signer la feuille de présence à l'entrée de la salle d'examen.
- ne peut pénétrer dans la salle d'examen muni de documents ou d'un téléphone portable.
- doit occuper la place qui lui a été désignée par voie d'affichage ou par les surveillants des salles.
- Exceptionnellement, peut être admis dans la salle d'examen après la distribution des sujets (quelques minutes après cette distribution) et ce à condition qu'aucun candidat n'ait quitté la salle. Ce retard ne peut se renouveler.
- Les candidats aux examens, même s'ils rendent une copie blanche, ne peuvent quitter la salle qu'au bout de 30 minutes après la remise des sujets.
- Aucune session spéciale n'est organisée pour les étudiants qui auraient manqué une ou plusieurs épreuves d'une session.
- est tenu d'utiliser les seules copies et les seules feuilles de brouillon qui lui sont fournies à la faculté pour l'épreuve du jour.
- doit vérifier que son cahier d'examen comporte toutes les feuilles, et qu'elles sont toutes lisibles. Il peut éventuellement changer de cahier dans les cinq premières minutes. Passé ce délai, aucune réclamation ne peut être acceptée.
- doit obligatoirement remplir la partie réservée aux noms, prénoms et signature. En dehors de l'espace d'identification l'étudiant ne doit faire figurer sur ses copies ni signature, ni signe distinctif sous peine de nullité de l'épreuve.
- n'a pas le droit d'utiliser le crayon et les stylos à mines pour la rédaction et doit se limiter à des couleurs habituelles des stylos (bleu, noir, vert et violet : autorisés ; rouge et stableboss : interdits).

- émarge la feuille de présence à la fin de chaque épreuve après remise obligatoire des copies.
- n'a pas le droit de fumer en salle d'examen (loi n°98/17 du 23 Février 1998).
- doit savoir que toute tentative de fraude quelque soit le type (toute communication avec les autres étudiants est considérée comme une fraude) expose l'intéressé à son renvoi de la salle puis à sa comparution devant le conseil de discipline.

N.B : *Cette note relative aux déroulements des examens est portée à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.*

5/ Programmes d'enseignement post-universitaire

Il est demandé aux différents collègues coordinateurs de CEC ou de Mastères d'adresser à la faculté les programmes et les emplois du temps avant le début de l'enseignement et non pas après le début des enseignements.

6/ Appel à candidatures

➤ La Société Tunisienne des Sciences Médicales nous demande d'informer les collègues qu'elle fait appel à candidatures pour le prix de Monsieur le Président de la République Tunisienne des Société Maghrébines de Médecine au titre de l'année 2010. Ce prix concerne tout travail ou toute recherche ainsi que le meilleur mémoire ou œuvre originale accompli par un médecin ou un biologiste maghrébin. Les travaux doivent être présentés en 20 exemplaires au secrétariat de la STSM au 16 rue de Touraine 1082, au plus tard le 20 février 2010.

➤ La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, informe que le Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) à Bruxelles lance un appel à candidatures pour des bourses de perfectionnement pédagogique ou scientifique.

Ces bourses sont destinées aux enseignants et chercheurs en exercice au sein d'établissements membres de l'AUF qui se situent dans la zone géographique Europe de l'Ouest et Maghreb. Elles permettent aux enseignants et chercheurs d'effectuer un séjour dans une autre institution membre de l'AUF, afin de se perfectionner dans le domaine pédagogique ou de la recherche scientifique. Le séjour de perfectionnement doit obligatoirement durer un mois au minimum, quatre mois au maximum.

Pour de plus amples informations, consulter le site Internet suivant :

<http://www.auf.org/regions/europe-ouest-maghreb/appels-d-offres/bourses-de-perfectionnement-pedagogique-et-scientifique-2009.htm>

Le dossier de candidature doit être envoyé à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats au moins 6 semaines avant le début de la mobilité souhaitée.

➤ L'Institut pour l'Étude de la Francophonie et de la mondialisation met en place, chaque année depuis 2001, un Diplôme d'Université qui a pour objectif de former, au niveau du troisième cycle, des étudiants à l'espace francophone. La formation de la dixième promotion, dispensée sous forme de séminaires pour une durée de onze semaines, débutera le 14 avril 2010.

Pour tout complément d'information vous pouvez prendre contact avec la Direction des Études :
tél : 04787873 – Fax : 0478787374 email : iframond@univ-lyon3.fr

7/ Les Macarons:

Pour la énième et dernière fois, les nouveaux macarons permettant l'accès des voitures à la faculté sont disponibles aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants. **Personne ne**

peut accéder à la faculté sans le nouveau macaron. Ceux qui n'ont pas eu le temps de retirer leur macaron, peuvent déléguer quelqu'un pour le retirer à leur place.

8/ Assistance Technique à Djibouti:

Il y aurait, entre le 14 et le 24 février 2010, une évaluation de l'assistance technique que fourni la Tunisie à Djibouti. Cela fera 3 ans d'assistance.

Prendront part à cette évaluation, Pr T. Nacef, Pr N. Achour, le Doyen de la Faculté de Médecine de Tunis ou son remplaçant, Dr Belgacem Sabri, 1 doyen du Maroc et un enseignant d'Alger le Dr Jamel Zoughailich.

9/ Distinction :

Au cours du 103^{ème} Congrès Français d'Urologie qui a eu lieu à Paris du 18 au 21/11/09, la médecine tunisienne était à l'honneur. La Société Tunisienne d'Urologie était reçue en qualité d'invité d'honneur et le Professeur **Ali Horchani** a reçu à cette occasion la médaille Félix Gyon. Toutes nos félicitations au Pr Ali Horchani